

Date de la convocation : 1^{er} février 2022
Date de l'affichage en Mairie : 1^{er} février
2022

Nombres de membres :
Afférents au Conseil municipal : 19
En exercice : 19
Qui ont pris part à la délibération : 17

L'an deux mille vingt-deux et le sept du mois de février à 19 heures 30, les Membres du Conseil Municipal de cette Commune se sont réunis sur convocation, au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Hervé COULMONT, Maire

Présents :

COULMONT HERVE, SORBE VIRGINIE, CAMPOUS MICHEL, ROUSSEAU SYLVIE, DESANY JOCELYN, TORTET BRIGITTE, BREYNAT PHILIPPE, CHARRASSE NICOLE, BEAUFORT ISABEL, DEFAIVRE CLAUDE, MENISSIER RICHARD, MONNIER YANN, DUVIVIER JULIA, FAURE MARJORIE, THINEY CHARLOTTE

Pouvoirs :

CRUMIERE LAURENT à CAMPOUS MICHEL
KHALFOUN NAOURY à ROUSSEAU SYLVIE

Absents excusés :

TABOYAN ALINE et AMOROS JACKY

TORTET BRIGITTE est nommée secrétaire

ORDRE DU JOUR

1 – Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 13 décembre 2021

BUDGET - FINANCES

2 Projet extension réseau caméras vidéoprotection – Demande de subventions – Approbation

3 – Projet aménagement aire de camping-car au Brégard - Demande de subventions – Approbation

4 – Signature d'une Convention de financement pour l'année 2022 avec l'établissement d'accueil du jeune enfant « La maison des castors » - Approbation

5 - Garantie d'emprunt prêt HABITAT DAUPHINOIS auprès de la Caisse des dépôts

6 – Renouvellement carte achat public auprès de la Caisse d'Epargne – Approbation

7 - Versement d'une offre de concours au Syndicat « Eau Crussol Vernoux » pour travaux AEP lotissement quartier Freydières– Approbation

GESTION FONCIERE – PATRIMOINE - DOMANIALITE

8 - Convention de mise à disposition à titre gracieux d'un terrain communal privé cadastré AD 228 à un particulier – Approbation

9 - Déclassement du domaine public d'une partie de parcelle de 32 m² Impasse du Riolet pour cession – Approbation

PERSONNEL COMMUNAL

10 – Renouvellement d'un contrat Emploi d'Avenir – Approbation

Informations diverses :

- Communication des décisions prises par le Maire en vertu des délégations accordées au titre de l'Article L 2122-22 du CGCT depuis le dernier conseil municipal

2021-0702- 01

Séance du conseil municipal du 13 décembre 2021- Approbation procès-verbal

Chacun ayant pris connaissance du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2021, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil municipal à l'approuver.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 13 décembre 2021

La séance continue, présents les mêmes membres,

2021-0702- 02

Projet extension réseau caméras vidéoprotection – Demande de subventions – Approbation

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'extension du réseau de caméras de vidéoprotection.

Ce projet d'implantation des futures caméras a été construit à partir de plusieurs éléments issus de l'usage du système lié à l'implantation
Procès-verbal de la séance du 7 février 2022

des premières caméras, des échanges avec les services de police et du constat des actes délictueux qui se sont déroulés sur le territoire.

Ces implantations s'établiraient comme suit :

Place des Ségovellaunes avec vision sur les containers enterrés et la route départementale 86

Entrée ZA la Plaine avec vue sur Rue du Levant

Stade de foot avec vue sur le parking

Halle de Loisirs et City Park avec vue sur le chemin du Rhône

Place Pierre Dumazel

Place Marc Seguin

Il propose en conséquence de solliciter des demandes de subvention pour le projet d'extension du réseau de caméras de vidéoprotection auprès :

De l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL

De la Région Auvergne Rhône-Alpes

Il précise que la réalisation de ce projet sera conditionnée à sa faisabilité financière qui sera analysée au regard des réponses apportées à ces demandes de subvention.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, (une voix contre : Madame TORTET ; une abstention : Madame CHARRASSE)

AUTORISE le Maire à effectuer des demandes de subvention pour le projet d'extension du réseau de caméras de vidéoprotection tel qu'explicité auprès :

De l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL

De la Région Auvergne Rhône-Alpes

La séance continue, présents les mêmes membres,

2021-0702- 03

Projet aménagement aire de camping-car au Brégard - Demande de subventions – Approbation

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement d'une aire de camping-cars au niveau de la zone du Brégard, à proximité immédiate du gîte halte d'étapes.
Cette opération s'inscrivait dans une politique plus globale d'aménagement de cette zone à fort potentiel.

Il propose de solliciter pour ce projet des demandes de subvention auprès :

De l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL
De la Région Auvergne Rhône-Alpes
Du Conseil Départemental de l'Ardèche
De la Compagnie Nationale du Rhône

Il précise que la réalisation de ce projet sera conditionnée à sa faisabilité financière qui sera analysée au regard des réponses apportées à ces demandes de subvention.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

AUTORISE le Maire à effectuer des demandes de subvention pour le projet d'aménagement d'une aire de camping-cars au niveau de la zone du Brégard projet tel qu'explicité auprès :

De l'Etat au titre de la DETR et de la DSIL
De la Région Auvergne Rhône-Alpes
Du Conseil Départemental de l'Ardèche
De la Compagnie Nationale du Rhône

La séance continue, présents les mêmes membres,

2022 -0702- 04

Convention de financement année 2022 avec l'association « La Maison des Castors » pour établissement d'accueil du jeune enfant « La Maison des Castors » - Autorisation signature

Monsieur le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal la signature d'une convention avec l'association « La Maison des Castors » pour l'établissement d'accueil du jeune enfant « La Maison des Castors », située à Charmes-sur-Rhône.

Cette convention signée pour l'année 2022 et qui concerne également les communes de Saint-Georges-les-Bains et Charmes-sur-Rhône, fixe notamment la participation financière de la collectivité qui s'établira, conformément à l'article 5, à hauteur de 21368.55 €uros, soit une baisse d'environ 3 % par rapport à 2021 (22035.40 euros).

Cette somme sera inscrite au budget général primitif de l'exercice 2022, au chapitre et article correspondant.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

AUTORISE le Maire à signer une convention avec l'association « La Maison des Castors » au titre de l'année 2022 pour l'établissement d'accueil du jeune enfant « La Maison des Castors », située à Charmes-sur-Rhône.

DIT que la participation financière de la collectivité sera inscrite au budget primitif de l'année 2022, au chapitre et article correspondant, soit le compte 6574

La séance continue, présents les mêmes membres,

2022 -0702- 05

Garantie d'emprunt HABITAT DAUPHINOIS – Approbation

Vu les articles L 2252-1 et L 2252-2 du Code général des collectivités territoriales

Vu l'article 2298 du Code civil ;

Vu le Contrat de Prêt N° 124649 en annexe signé entre HABITAT DAUPHINOIS ci-après l'Emprunteur et la Caisse des dépôts et consignations ;

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCORDE sa garantie à hauteur de 30 % pour le remboursement d'un Prêt d'un montant total de 2 071 693 euros souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de Prêt N° 124649, constitué de 4 Lignes du Prêt.

Ledit Contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

PRECISE que la garantie est apportée aux conditions suivantes :

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des dépôts et consignations, la collectivité s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

S'ENGAGE pendant toute la durée du Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du Prêt

La séance continue, présents les mêmes membres,

2022 -0702- 06

**Renouvellement carte achat public auprès de la Caisse d'Epargne –
Approbation -**

Monsieur le Maire soumet à l'examen du Conseil Municipal le renouvellement de la carte d'achat public auprès de la Caisse d'Epargne. Il donne lecture des conditions financières rattachées à la mise en place de cette carte et rappelle qu'elle favorise et modernise les conditions d'achat de la collectivité, notamment de façon dématérialisée.

**Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

APPROUVE le renouvellement de la carte d'achat public auprès de la Caisse d'Epargne.

La séance continue, présents les mêmes membres,

2022 -0702- 07

**Versement d'une offre de concours au Syndicat « Eau Crussol
Vernoux » pour travaux AEP lotissement quartier Freydières–
Approbation -**

Monsieur le Maire explique au conseil municipal qu'il est nécessaire de prévoir des travaux d'extension de la conduite d'eau potable dans le cadre du projet de construction du programme immobilier au niveau du quartier des basses Freydières.

Ces travaux, estimés à environ 49 000 euros Hors Taxes, doivent être conduits sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat Eau Crussol Vernoux qui bénéficie de la compétence correspondante.

Une participation de l'aménageur HABITAT DAUPHINOIS à hauteur de 40 % des travaux a pu être obtenue.

Concernant le reliquat restant à charge (29400 euros Hors Taxes), soit 60 % des travaux, il a été décidé que la commune apporterait un concours financier au Syndicat susmentionné pour la réalisation de ces travaux.

Cette participation sera d'un montant maximum de 50 % du montant Hors Taxes des travaux restant à charge, soit 14 700 euros Hors Taxes. Elle sera versée sous forme d'une offre de concours.

Il rappelle que l'offre de concours a pour objet l'apport volontaire d'une contribution à la réalisation d'une opération de travaux publics, notamment potable et d'assainissement.

Le Maire propose d'amortir cette participation financière sur une durée de 15 ans.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le versement d'un concours financier d'un montant maximum de 50 % du montant hors taxes des travaux auprès du Syndicat Eau Crussol Vernoux pour la réalisation de travaux d'extension de la conduite d'eau potable dans le cadre du projet de construction du programme immobilier au niveau du quartier des basses Freydières.

AUTORISE le Maire à signer une convention avec le Syndicat Eau Crussol Vernoux qui actera les modalités de cette participation, notamment celles liées au versement.

DECIDE d'amortir cette participation financière sur une durée de 15 ans.

La séance continue, présents les mêmes membres,

2022 -0702- 08

Convention de mise à disposition à titre gracieux d'un terrain communal privé cadastré AD 228 à un particulier – Approbation

Monsieur le Maire soumet à l'examen du conseil municipal la mise à disposition de la parcelle cadastrée AD 228, faisant partie du domaine privé de la commune, à Madame CHAREIRE, propriétaire de la maison qui jouxte le terrain.

Cette mise à disposition, établie de façon temporaire et à titre gracieux, serait actée par signature d'une convention d'une durée de cinq ans, renouvelable par tacite reconduction.

La jouissance de cette parcelle permettrait à Madame CHAREIRE de favoriser les conditions d'accueil des utilisateurs de ses gîtes, notamment pour garer leur vélo.

Monsieur le maire explique que Madame CHAREIRE s'engage en contrepartie à entretenir la parcelle.

Il précise que l'objectif de la collectivité est de conserver la maîtrise foncière de ce bien en vue d'envisager à terme un potentiel aménagement.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la mise en place d'une convention de mise à disposition à titre gracieux et temporaire de la parcelle AD 228, propriété de la collectivité, au profit de Madame Isabelle CHAREIRE

AUTORISE le Maire à signer la convention susmentionnée

La séance continue, présents les mêmes membres,

2022 -0702- 09

**Déclassement du domaine public d'une partie de parcelle de 32 m²
Impasse du Riolet pour cession – Approbation**

Monsieur le Maire soumet à l'examen du conseil municipal la cession d'un espace de 32 m² situé Impasse du Riolet au profit de la famille DEBARD, qui a sollicité la collectivité.

Il explique que cet espace qui jouxte une propriété privée au bout de l'impasse ne représente pour la commune aucun intérêt d'ordre général et public.

Il rappelle la nécessité juridique d'acter avant cession le déclassement de la surface correspondante du domaine public communal.

L'avis du Domaine sur la valeur vénale a été sollicité, conformément aux obligations légales en vigueur.

Le Maire propose de fixer le prix de vente à la famille DEBARD à hauteur du prix évalué par le service susmentionné, à savoir 20 euros le m².

Les frais d'acte resteront à la charge des acquéreurs.

Le Conseil Municipal,

après en avoir délibéré, à l'unanimité,
Considérant que l'espace d'une surface de 32 m² situé Impasse du Riolet ne représente aucun intérêt d'ordre général et public pour la collectivité,
Vu l'avis du Domaine sur la valeur vénale de 20 €uros le m² reçu en date du 21 décembre 2021,

APPROUVE le déclassement du domaine public d'une surface de 32 m² au niveau de l'Impasse du Riolet

APPROUVE la cession de la surface susmentionnée au profit de la famille DEBARD pour un montant de 20 €uros le m²

ACCEPTE le recours à l'acte authentique en la forme administrative pour cette acquisition

ACCEPTE néanmoins, le recours à l'acte notarié en cas de difficultés particulières.

DECIDE que les frais et accessoires afférents à cette opération seront à la charge exclusive des acquéreurs

AUTORISE Le Maire et/ou ses Adjoints à effectuer toutes démarches et à signer toutes pièces administratives, juridiques et comptables afférentes à la régularisation de ce dossier.

La séance continue, présents les mêmes membres,

2022 -0702- 10
Renouvellement d'un contrat Emploi d'Avenir – Approbation

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences, le conseil municipal a approuvé la création d'un contrat emploi d'Avenir à compter du 1^{er} juin 2021.

Le parcours emploi compétences est prescrit dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi.

Ce contrat est un contrat aidé, réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités territoriales et leurs regroupements.

Ce contrat s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

Dans le cas présent, il concernait le recrutement d'une jeune personne en situation de handicap. Il s'agissait d'une décision s'inscrivant dans une volonté d'inclusion de personnel en situation de handicap dans l'équipe municipale et, à plus large spectre, de son insertion sociale.

Afin de favoriser et conforter la démarche initiée, Monsieur le Maire propose de renouveler ce contrat pour une durée de 9 mois à compter du 1^{er} mars 2022, selon les mêmes conditions, à savoir :

La durée du travail sera fixée à 20 heures par semaine.

La rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC, multiplié par le nombre d'heures de travail.

La collectivité pourra bénéficier d'un accompagnement financier des services de l'Etat à hauteur d'environ 65 % du coût salarial total.

Le Conseil Municipal,
après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE le renouvellement d'un poste aux services techniques à compter du 1^{er} mars 2022 dans le cadre du dispositif « parcours emploi compétences ».

PRECISE que le renouvellement du contrat d'accompagnement dans l'emploi établi à cet effet sera d'une durée de 9 mois.

PRECISE que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine.

INDIQUE que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC, multiplié par le nombre d'heures de travail.

AUTORISE le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec le prescripteur pour ce recrutement.

La séance continue, présents les mêmes membres,

INFORMATIONS SUR LES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DEPUIS LE DERNIER CONSEIL MUNICIPAL CONCERNANT LES DELEGATIONS DE COMPETENCES ACCORDEES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

En vertu de l'alinéa 4

DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Date	Nature	Tiers	Montant HT	Imputation	Opération	Objet
13/12/2021	Mandat n° 1395	SDE07	990,28	2041582	20	Participation travaux EP Freydières
13/12/2021	Mandat n°1394	ARDECHE SIGNALISATION	493,00	21578	10	Panneaux de signalisation
06/01/2022	Engagement n°2574	SDE 07	2 063,08	21534	20	Travaux électrification rurale quartier Freydières
25/01/2022	Mandat n°150	AIM	48 244,45	21311	16	Système chauffage Mairie
25/01/2022	Mandat n°151	DES	2 980,00	21318	43	Marché gare - Lot n°9 - DGD
25/01/2022	Mandat n°152	DES	3 322,21	21318	43	Marché gare - Lot n°8 - DGD
25/01/2022	Mandat n°153	SALLEE	4 597,22	2135	16	Remplacement chaudière salle des associations
25/01/2022	Mandat n°154	SALLEE	2 852,00	2135	31	Sanitaires école primaire
25/01/2022	Mandat n° 155	ADUNO	867,58	2135	43	Marché cabinet médical - Note d'honoraires
25/01/2022	Mandat n°156	SARDA	482,75	2135	43	Marché cabinet médical - Note d'honoraires
25/01/2022	Mandat n°157	GESTECO	4 342,47	2135	43	Marché cabinet médical - Note d'honoraires
25/01/2022	Mandat n°158	BRET COFFINIER	150,09	2135	43	Marché cabinet médical - PV affichage permis de construire
25/01/2022	Mandat n°159	DES	2 555,96	2188	10	Travaux électriques marché de Noël
25/01/2022	Mandat n°160	DES	239,10	2188	10	Travaux électriques supplémentaires marché de Noël
27/01/2022	Mandat n°161	DES	3 813,72	21311	16	Remplacement TGBT Mairie suite installation nouveau chauffage
27/01/2022	Mandat n°162	E26	57 483,13	2152	29	Marché aménagement partiel ancienne RD 86 - Certificat de paiement n°2
27/01/2022	Mandat n°63	OBOUSSIER TP	4 808,00	2152	29	Marché aménagement partiel ancienne RD 86 - Certificat de paiement n°2
01/02/2022	BC 49	DES	502,20	2135	31	Mise en conformité électrique école
01/02/2022	BC 50	DES	228,30	2135	16	Mise en conformité électrique salle des associations
01/02/2022	BC 51	DES	702,60	2135	33	Mise en conformité électrique salle des fêtes
01/02/2022	BC 52	OBOUSSIER TP	1 460,00	2151	16	Location mini pelle travaux presbytère
01/02/2022	BC 53	AOM	545,90	2135	16	Chauffe eau salle des associations
04/02/2022	BC 57	SARL MICROTEK	1 000,00	2183	31	PC portable école primaire
07/02/2022	Mandat n° 185	MANUTAN COLLECTIVITES	207,25	2184	31	Patères école primaire
07/02/2022	Mandat n°186	C DISCOUNT COLLECTIVITES	467,00	2188	31	Vitrine extérieure école primaire
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT						
Date	Nature	Tiers	Montant HT	Imputation	TR	Objet
20/12/2021	Mandat n°1404	FOL 07	13 073,00	6042	NON	Convention ALSH 3ème et 4ème trimestre 2021
20/12/2021	Mandat n° 1407	CNIE CARTES CARBURANT	349,16	60622	NON	Carburant véhicules communaux
20/12/2021	Mandat n°1409	LIBRAIRIE NOTRE TEMPS	594,99	6065	NON	Livres Bibliothèque Municipale
20/12/2021	Mandat n° 1413	DES	1 087,80	615221	NON	Travaux électriques Mairie suite problèmes tableau électrique
20/12/2021	Mandt	SARP	362,32	615221	NON	Nettoyage bac à graisse cantine

	n°1414					
20/12/2021	Mandat n° 1417	IMPRIMERIE DESPESE	2 878,00	6237	NON	Bulletin Municipal
20/12/2021	Mandat n° 1418	LA POSTE	1 750,00	6261	NON	Timbres
05/01/2022	Mandat n° 16	LIBRAIRIE NOTRE TEMPS	449,13	6065	NON	Livres Bibliothèque Municipale
05/01/2022	Mandat n°17	LIBRAIRIE NOTRE TEMPS	390,40	6065	NON	Livres Bibliothèque Municipale
05/01/2022	Mandat n°18	RAMPA	3 186,85	6135	NON	Illuminations 2021
05/01/2022	Mandat n° 19	BERNARDI BRUNO	2 240,00	615221	NON	Réparation plafond salle des fêtes suite dégât des eaux
05/01/2022	Mandat n° 20	TRUCKS SOLUTIONS	1 829,96	61551	NON	Réparation citroën Jumper
05/01/2022	Mandat n° 32	LAURENCE BLACHIER NETTOYAGE	400,00	6283	NON	Ménage école Décembre
06/01/2022	Engagement n° 2576	ESAT MESSIDOR	1 040,00	6488	NON	Accompagnement professionnel agent
07/01/2022	Mandat n° 66	MAYAN SECURITE	1 084,00	6232	NON	Service sécurité marché de Noël
13/01/2022	Mandat n° 88	DAUPHINE MEDIA	498,00	6237	NON	Parution supplément Dauphiné "Les bons plans commerce"
27/01/2022	BC 46 et 47	DELABRAZE	4 400,00	6226	NON	Réactualisation plan communal de sauvegarde phases 1et 2
01/02/2022	Mandat n°167	RTM	837,44	60631	NON	Produits d'entretien divers services
01/02/2022	Mandat n°168	LOCA TRANS	333,40	6135	NON	Location bennes chantier Rue du Paradis
01/02/2022	Mandat n°173	SYM COMMUNICATION	1 900,00	6237	NON	Prestation bilan fin de mandat
01/02/2022	Mandat n°174	SYM COMMUNICATION	360,00	6237	NON	Réalisation supplément Dauphiné + cartes de vœux
04/02/2022	Mandat n° 177	CNIE CARTES CARBURANT	367,68	60622	NON	Carburant véhicules communaux
04/02/2022	Mandat n°178	RAMPA	14 794,00	6135	NON	Illuminations 2021
04/02/2022	Mandat n°184	CDC	497,00	6456	NON	Cotisation FNCSFT 2019
04/02/2022	Engagement n° 2616	PAPETERIE DESPESE	887,10	6064 et 6067	NON	Ramettes papier école et Mairie
04/02/2022	BC 55	LABO DPTAL ANALYSES	350,20	611	NON	Analyses légionellose dans lesERP
04/02/2022	BC 57	CHARPAIL	1 121,98	60636	NON	Vêtements de travail services techniques

La secrétaire de séance

Brigitte TORTET



Le Maire

Hervé COULMONT



